

INFORMATIONS ET CRITERES DE SELECTION : BOURSES DE STAGE MASTER 2

> Le principe :

L'IHECS encourage les stages internationaux (ou en Flandre) et recherche toutes les aides financières qui pourraient soutenir ces stages.

Le Bureau <u>International Exchanges</u> de l'IHECS gère (1) les <u>bourses</u> centralisées par l'école (bourses ERASMUS, Hors-Europe et Belgica) et (2) sert d'intermédiaire pour les bourses extérieures.

- (1) Les bourses de stage octroyées par l'IHECS financent des stages réalisés dans une seule entreprise ou organisme, pour une durée minimum de 2 ou 3 mois selon le type de bourse (9 semaines minimum pour les stages Erasmus en Europe et Belgica et 13 semaines minimum pour les stages hors Europe).
- (2) Par ailleurs, l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) propose des « bourses de voyage » réservées aux étudiants qui réalisent un stage (ou un travail de fin d'études) sur une thématique de développement dans un pays en développement (voir documents ARES sur l-Campus : Mobilité bourses de stage).

L'AUF (Agence universitaire de la francophonie) propose des bourses pour les stages qui se déroulent en Afrique subsaharienne ou dans un pays du pourtour méditerranéen.

Toutes les informations relatives à ces bourses (ARES et AUF) seront disponibles sur l'onglet mobilité de l'I-Campus. Ces dossiers sont <u>centralisés à l'IHECS</u> mais gérés par l'ARES et l'AUF qui sélectionnent les candidats.

(3) Il existe aussi d'autres sources de financement accessibles exclusivement aux étudiants qui font une démarche individuelle (AWEX, Rotary Club, WBI¹, BIJ...): pour celles-ci, nous encourageons les étudiants à se renseigner et à effectuer les démarches individuelles requises.

L'AIESEC, dont un bureau vient récemment de s'ouvrir à l'IHECS, propose un éventail très intéressant de stages (voir https://opportunities.aiesec.org).

Les bourses octroyées via le Bureau International Exchanges ne sont cumulables avec AUCUNE autre bourse (sauf exception pour les bourses AUF). Le nombre de bourses attribuées par l'ARES et l'AUF étant très limité, nous encourageons les

_

¹ http://www.wbi.be/fr/services/service/effectuer-stage-entreprise-letranger-cadre-ses-etudes-wbi#.V_8xwMlCxoM

étudiants qui postuleront à ces bourses à également déposer un dossier de demande de bourse à l'IHECS, ce denier dossier n'étant pris en considération que si l'étudiant n'obtient pas de bourse de l'ARES ou AUF.

Attention : un étudiant qui aurait pu postuler à une bourse de voyage ARES et qui décide de postuler uniquement à la bourse IHECS ne sera pas considéré comme prioritaire lors du classement des bourses octroyées par l'IHECS.

Les étudiants peuvent toujours faire appel au Conseil Social de l'IHECS.

Les <u>responsables de section</u> sont en charge de la validation des stages et de leur contenu. Le Bureau International Exchanges gère **uniquement** les <u>bourses</u> de stage (et les documents administratifs qui y sont liés).

La période :

Second semestre de la 2ème année de Master.

Les bourses :

1. Bourses Erasmus

Il s'agit de bourses pour un stage de 2 (9 semaines minimum) à 3 mois (13 semaines minimum) en Europe (hors Belgique). Ces bourses sont financées par le programme européen Erasmus +. Tout étudiant a le droit de bénéficier, durant son parcours académique, d'une bourse Erasmus « cours » et d'une bourse Erasmus « stage ». Les étudiants qui sont déjà partis en séjour Erasmus en BAC 3 peuvent donc encore bénéficier de la bourse Erasmus « stage ». Ils ne seront toutefois pas prioritaires dans la sélection.

Les montants des bourses individuelles sont fixés par la Commission qui impose des taux mensuels basés sur le coût de la vie dans le pays de destination.

PAYS	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	Croatie, Chypre, Allemagne, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Rép Tchèque Slovénie, Turquie	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Anc Rép Yougoslave de Macédoine
	500€	450€	400€

Attention, les étudiants ne peuvent pas effectuer leur stage dans leur **pays de résidence** (par exemple, un étudiant **résident** au Luxembourg ne peut effectuer son stage dans ce pays).

Les bourses Erasmus financent un maximum de 3 mois de stage. Si l'étudiant décide de prolonger son stage, il le fera sans bourse.

2. Bourse Hors Europe

Ces bourses sont alimentées par le fonds FAME (Fonds d'Aide à la mobilité étudiante de la Fédération Wallonie Bruxelles) et/ou sur fonds propres de l'IHECS et concernent les pays non couverts par le programme Erasmus. Elles financent des stages de 13

semaines (3 mois) – ni moins, ni plus. Si l'étudiant décide de prolonger son stage, ici aussi il le fera sans bourse.

Les bourses sont composées d'un <u>forfait de voyage</u> calculé en fonction de la distance de la destination (voir tableau ci-dessous) <u>et</u> d'une <u>allocation mensuelle de séjour</u> pour 3 mois de stage. Pour l'allocation de séjour, une distinction entre les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB et les non allocataires est opérée. Le montant mensuel forfaitaire est fixé à 100€ pour les non allocataires et à 200€ pour les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB l'année qui précède la mobilité (2016-2017).

Tranche kilométrique	Forfait
Entre 100 et 499 km	90,00 €
Entre 500 et 1999km	137,50 €
Entre 2000 et 2999 km	180,00 €
Entre 3000 et 3999 km	265,00 €
Entre 4000 et 7999 km	410,00 €
8000km ou plus	550,00 €

Ainsi, <u>par exemple</u> un étudiant boursier qui effectue un stage à New York (près de 6000km) recevra : 410€ d'allocation de voyage et 600€ (3 x 200€) d'allocation de séjour ; un étudiant non boursier, pour ce même stage recevra 410€ + 300€.

Un étudiant boursier à Beyrouth recevra 265€ (près de 3000km) + 600€; étudiant non boursier 265€ + 300€.

3. Bourses Belgica

Le programme Erasmus Belgica propose des bourses **forfaitaires** de 100€ par étudiants pour des stages de **2 à 3 mois** en **Flandre**.

Un complément logement de **100€ par mois** est attribué aux étudiants qui prennent un logement sur place (hors de Bruxelles) et qui en fournissent la preuve.

Visas et permis de travail :

Les étudiants sélectionnés pour un stage hors Europe sont tenus d'obtenir le visa ou le permis de travail requis. Ils doivent fournir une copie du visa ou permis de travail afin d'être autorisés à partir en stage.

1. USA: les étudiants en stage aux USA doivent obtenir le Visa J-1

Pour ce visa, les étudiants sont obligés de passer par un organisme extérieur. Nous avons précédemment travaillé avec *Parenthèse* à Paris <u>www.parenthese-paris.com</u> mais d'autres organismes offrent un service similaire. Il y a par ailleurs, l'organisme InterExchange à New York qui propose différentes remises et qui a l'avantage de ne passer par d'autres intermédiaires. Pour plus d'informations, voir : https://www.interexchange.org/camp-usa/summer-jobs/need-j-1-visa-sponsorship-go-interexchange/

Pour postuler pour le Visa J-1, vous devez d'abord obtenir un document appelé DS2019. Faites les démarches à l'avance car il faut plus ou moins 2 mois pour obtenir

les documents requis (et votre organisme d'accueil aura plusieurs documents à remplir). Sachez aussi que ce visa est très coûteux (l'ensemble des frais liés à l'obtention du visa s'élèvent pour un séjour de 3 mois à environ 1000 € et le double en formule urgente).

2. Canada: les étudiants doivent obtenir un Permis de travail.

Deux procédures sont possibles:

- Partir avec le **Programme Vacances-Travail.**

Voir: http://www.canadainternational.gc.ca/belgium-belgique/visa.aspx?lang=fra

- Obtenir un *permis de travail* en bonne et due forme.

Voir: http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/emploi.asp

3. Pour les **autres pays hors Europe** : les étudiants doivent effectuer eux-mêmes les démarches de recherche afin de partir légalement en stage.

> Sélection :

Éligibilité:

Les conditions pour être éligible pour une bourse de stage à l'étranger ou en Flandre, sont les suivantes :

- avoir le statut d'étudiant régulier de l'IHECS ;
- proposer un stage qui a préalablement été validé par la section et fournir tous les documents signés qui le prouvent → Voir procédure.

Tout étudiant a droit à postuler à une bourse de stage ERASMUS, même s'il a obtenu précédemment une bourse pour un séjour Erasmus « cours ».

Les bourses Erasmus Belgica et bourses sur budget FAME (hors Europe) quant à elles ne peuvent être attribuées qu'une seule fois durant le parcours académique de l'étudiant. Ainsi les étudiants ayant bénéficié d'une bourse Belgica pour un séjour « cours » en Bloc 3 ne peuvent postuler à la bourse Belgica pour leur stage mais ils peuvent postuler aux bourses Erasmus ou hors Europe. Les étudiants ayant bénéficié d'une bourse hors Europe pour un séjour « cours » en Bloc 3 ne pourront plus bénéficier d'une bourse Hors Europe mais pourront bénéficier d'une bourse Erasmus ou Belgica.

Tous les organismes d'accueil ne sont pas éligibles aux bourses Erasmus. Ne sont pas acceptés, les stages dans :

- Les institutions européennes et autres organismes de l'UE y compris les agences spécialisées : http://europa.eu/about-eu/agencies/index_fr.htm
- Les organisations chargées de la gestion des programmes européens (ex : Agences nationales). Attention, les ambassades et les consulats sont éligibles.

Critères de sélection :

Nous essayons de soutenir un maximum de stages. Si les dossiers sont complets, les procédures et deadlines respectées et les stages validés et soutenus par la section, les dossiers ont de grandes chances d'être sélectionnés.

Les dossiers sont acceptés en fonction des budgets disponibles.

Si les budgets ne nous permettent pas de soutenir toutes les demandes, une sélection sera opérée suivants deux critères :

- 1. Priorité aux étudiants qui n'ont pas bénéficié d'une bourse Erasmus en Bloc 3 (Europe ou Hors Europe).
- 2. Classement sur résultats académiques

Nous proposons aux étudiants dont les dossiers, faute de budget, n'ont pas été sélectionnés, s'ils décident de confirmer leur stage sans bourse, de rendre un dossier appelé « bourse zéro ». Si un second financement est alloué à l'IHECS (ce qui arrive régulièrement) des bourses seront attribuées rétroactivement aux dossiers de bourse zéro.

> Procédure :

Les étudiants intéressés devront:

- entreprendre les démarches personnelles qui leur permettront de trouver un stage qui rentre dans les critères exigés par la section;
- faire accepter et valider leur stage par la section;
- Remplir le formulaire de candidature en ligne : le lien sera communiqué ultérieurement.
- Imprimer ce document et le <u>signer</u>
- Déposer dans le casier (144) de Margaux Burton à l'accueil de l'IHECS au plus tard pour le vendredi 17 novembre 2017 à 16 heures toutes les pièces listées ci-dessous :

Le dossier de candidature comprend :

- La convention de stage et le volet pédagogique de l'IHECS, signés par toutes les parties (cette condition est obligatoire);
- Le formulaire de candidature imprimé et signé

<u>Attention</u>: si votre section exige des versions originales de certains documents (ex. : convention, volet pédagogique), veillez à nous rendre des <u>copies</u> de celles-ci et non les documents originaux.

Les candidats sélectionnés seront avertis dès que possible.

Ceux-ci recevront un Vademecum et seront invités à se rendre au Bureau International Exchanges pour les démarches administratives.

Qui décide ?

Un comité de sélection constitué du directeur des études et des responsables de section. Les étudiants non sélectionnés disposent d'un droit de recours auprès de la direction de l'IHECS, le recours devant être introduit dans les 3 jours ouvrables qui suivent la publication de la sélection.

> Sous-location de votre kot :

Nous sommes toujours à la recherche de logements pour les étudiants Erasmus qui arriveront au second semestre. Si vous voulez sous-louer votre kot, faites parvenir une petite annonce en français et en anglais à erasmus-in@ihecs.be L'annonce doit être complète: le logement est-il meublé?, prix?, charges?, colocation?, etc. N'oubliez pas de donner vos coordonnées. Nous ne faisons que transférer les annonces aux étudiants, le reste des démarches de location est à votre charge.

Coordonnées du Bureau International Exchange:

Bureau International Exchanges de l'IHECS 4° étage du « Bord de Verre », 58-60 Rue de l'Étuve, 1000 Bruxelles Tél : 02 549 55 37

Personne de contact : Margaux Burton (<u>margaux.burton@galilee.be</u>)

> Avertissement:

Les règles de gestion officielles n'ont pas encore été publiées par l'Agence nationale Erasmus et la Commission européenne pour 2017-2018. Il est donc possible que nous soyons amenés à apporter quelques modifications aux règles présentées dans ce Vademecum. Si ceci devait se produire, un addendum au Vademucum serait publié.